

«La citoyenneté contre le radicalisme»

INTERVIEW

JEAN-PAUL BOMBAERTS

Dans une classe de religion islamique à Bruxelles, 24 doigts sur 25 se sont levés pour dire que les attentats de Paris contre Charlie hebdo comportent des zones d'ombre, voire qu'il y aurait complot. Ce fait rapporté par un prof de religion islamique pose immanquablement question. Comment enrayer la dérive qui s'installe dans tous ces jeunes cerveaux? «Par l'éducation à la citoyenneté», répond Caroline Sägesser, historienne à l'ULB et spécialiste du financement des cultes. Elle plaide pour l'instauration d'un cours d'éducation à la citoyenneté de deux heures par semaine dans tous les réseaux d'enseignement en lieu et place des traditionnels cours de religion ou de morale hérités du Pacte scolaire. Ce qui suppose de revoir le Pacte scolaire. L'idée, formulée par Nicole Sägesser en novembre 2014 déjà, vient d'être relayée mardi par quelques députés PS, mais uniquement pour le réseau officiel (lire L'Echo du 11 mars). Caroline Sägesser explique le sens de son appel.

En quoi le Pacte scolaire n'est-il plus adapté à la réalité d'aujourd'hui?

La logique du Pacte scolaire est obsolète. Le paysage convictionnel a fortement évolué, sous le double impact de la sécularisation et de l'immigration. En 1958, les enfants étaient soit issus d'un milieu catholique, soit d'un milieu laïc. Ils suivaient soit le cours de religion, soit le cours de morale. Aujourd'hui nous avons déjà six options convictionnelles... Les élèves se retrouvent ainsi séparés pour le seul cours qui évoque des questions importantes liées au sens de la vie et de la citoyenneté. Actuellement, la majorité des élèves quittent l'enseignement secondaire dans un état de grande ignorance face aux religions et à la diversité des opinions philosophiques. Et dans l'ignorance croît l'intolérance. Il est impératif que tous les jeunes bénéficient d'un enseignement sur les différentes traditions religieuses. Or nous sommes prisonniers d'une histoire qui a produit un Pacte scolaire qu'il est aujourd'hui nécessaire de dépasser.

La ministre de l'Enseignement prévoit déjà de remplacer une heure de cours de religion par un cours de citoyenneté.

Une heure, ce n'est pas assez. En plus, la proposition ne concerne que l'enseignement officiel. L'éducation à la citoyenneté est indispensable à l'apprentissage du vivre ensemble. C'est au moins aussi important que de résoudre des équations mathématiques ou des formules chimiques. Un tel cours pourrait dès lors, selon moi, empiéter sur d'autres matières.

Si le cours de religion n'est plus enseigné à l'école, est-il sage de confier le champ du religieux au privé?

On peut nourrir quelques inquiétudes en effet. Un cours d'éducation à la citoyenneté ne revient toutefois pas à évacuer la religion. L'objectif est de parler de la religion, en particulier de la religion des autres ainsi que de ceux qui n'ont pas de religion.

En quoi un cours de citoyenneté peut-il prévenir le radicalisme, puisque c'est sur internet que les jeunes se radicalisent?

Ce n'est pas la panacée en effet. Mais un tel cours devrait les rendre moins réceptifs aux discours radicaux qu'ils pourraient entendre ailleurs. Ça permet également de diminuer les tensions et d'améliorer la qualité du vivre ensemble à l'école.

L'école a-t-elle une part de responsabilité dans l'échec de l'intégration?

La question socio-économique est centrale dans le phénomène de la radicalisation. L'échec de l'enseignement technique et professionnel explique en grande partie les problèmes d'intégration auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Faut-il prévoir des marges de tolérance ou des aménagements pour les signes religieux à l'école?

Nous sommes face à un vide juridique où les directions des établissements peuvent régler la question comme elles l'entendent. D'où l'importance de légiférer pour clarifier

la norme. Personnellement, je suis favorable à une interdiction des signes religieux jusqu'à 15 ou 16 ans et pour une tolérance au-delà de cet âge. C'est en gros ce qui a été recommandé par les assises de l'interculturalité. Cette tolérance permettra de donner un peu d'espace aux jeunes en pleine affirmation identitaire.

«Le vivre ensemble à l'école, plaidoyer pour un cours philosophique commun», Caroline Sägesser et Patrick Loobuyck, éditions du Centre d'Action Laïque (CAL), 88 pages, 10 euros

ZOOM

EN QUOI CONSISTE LA PROPOSITION MILQUET ?

Au mois de janvier, la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet (cdH), est venue avec la proposition d'instaurer **une heure d'éducation à la citoyenneté** sur les deux heures de cours de religion et de morale. Mais en quoi cela consiste-t-il? Pour l'instant, rien n'est arrêté. Tout juste sait-on que ce sera plus large qu'un cours d'étude des religions ou un cours de philosophie. On y travaille-

rait également l'**apprentissage de la démocratie**, les **différences culturelles**, des visites sur terrain, etc. Concrètement, **l'année serait divisée en deux**. Pendant le premier semestre, les élèves conserveraient leurs deux heures de religion ou de morale. Ce n'est qu'au cours du second semestre que serait abordée l'éducation à la citoyenneté. Reste que cela **soulève des questions**: qui va enseigner cette nouvelle matière? La ministre laisse entendre que ce sont les **actuels profs de religion et de morale** qui devraient s'en charger. Mais sont-ils formés pour cela? Et en ont-ils envie?

«Nous sommes prisonniers d'un Pacte scolaire dépassé.»

CAROLINE SÄGESSE
PROFESSEUR À L'ULB

RÉACTION

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE FREINE

Etienne Michel est directeur général du SEGEC, l'organisme qui chapeaute l'enseignement libre (catholique). Il se demande en quoi ces deux heures de citoyenneté seraient fondamentalement différentes des deux heures de morale non confessionnelle que l'enseignement officiel est obligé de proposer à l'heure actuelle. «*Que faut-il de plus?*»

Il rappelle que **les parents qui optent pour l'enseignement catholique s'engagent par rapport au projet pédagogique** qui est proposé et qui s'articule autour de la religion catholique.

«*Mais depuis une dizaine d'années, nous avons introduit trois nouvelles dimensions dans le cours de religion*», précise Etienne Michel. «*Désormais, ce cours inclut le questionnement philosophique, le dialogue interconvictionnel et l'éducation à la citoyenneté.*» «*Enfin, ajoute-t-il, comme nous ne proposons qu'un seul cours, tous les élèves restent ensemble. Il n'y a pas cette séparation redoutée par les tenants du cours d'éducation à la citoyenneté.*»

